



Mairie de Saulzet-le-Froid

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du : 14 juin 2024 à 18h30

Lieu : Mairie – Saulzet le Froid

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Saulzet le Froid, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 11 juin 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 1- **Constitution des bureaux de vote pour les élections législatives du 30 juin 2024 et du 7 juillet 2024**
- 2- **Location du grand gîte**
- 3- **Questions diverses**

LES PARTICIPANTS

Nombre de membres en exercice	10
Présents :	6 Patrick Pellissier, Gérard Beudonnat, Martine Chaumet, Céline Silberberg, Philippe Guittard, Colette Guilloud
Absents représentés :	0
Absents non représentés :	4 Jérôme Pellissier, Carine Gardet, Carine Fontaine, Ophélie Roux
Participants à la réunion :	

✓ Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Céline Silberberg est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. **Constitution des bureaux de vote pour les élections législatives du 30 juin 2024 à 7 juillet 2024**

Bureau de vote du 30 juin 2024

Président : Patrick Pellissier (suppléant : Gérard Beaudonnat)

Asseseurs : Philippe Guittard (8h) – Colette Guilloud (8h)

Secrétaire : Ophélie Roux

8h00 - 11h30	Ophélie Roux Carine Fontaine
11h30 - 15h00	Martine Chaumet Patrick Pellissier
15h00 - 18h00	Colette Guilloud Philippe Guittard

Bureau de vote 7 juillet 2024

Président : Patrick Pellissier (suppléant : Gérard Beaudonnat)

Asseseurs : Philippe Guittard (8h) – Colette Guilloud (8h)

Secrétaire : Céline Silberberg

8h00 - 11h30	Céline Silberberg Carine Fontaine
11h30 - 15h00	Carine Gardet Céline Silberberg
15h00 - 18h00	Philippe Guittard Colette Guilloud

2. Location du grand gîte

Suite à la demande d'une personne de louer le grand gîte à partir de fin juin 2024 pour une location annuelle, le conseil municipal est d'accord pour relouer le gîte à l'année et le montant du loyer doit être refixé.

Le conseil municipal propose de fixer le montant du loyer à 550 € mensuel et la caution à un mois de loyer soit 550 €.

La délibération est soumise au vote :

Pour	6
Contre	0
Abstention	0

M Le Maire demande si un point peut être ajouté à l'ordre du jour, le conseil municipal accepte

3. Entretien des forêts - devis ONF

Suite à la visite sur place de membres du conseil municipal, l'évaluation sur le terrain montre que :

- Point 1 : La piste forestière entre les parcelles 21-22 et 20-23 pourrait être réhabilitée par l'employé communal (nivelage, rebouchage des trous par du déchet de carrière et mise en place de saignées d'évacuation d'eau).
- Point 2 : Le périmètre de protection du captage de Pessade nécessite l'intervention de l'ONF

D'après M Devroy, le point 3 du devis concernant l'entretien de la plantation de mélèzes 2019 (11.A) est indispensable.

Le conseil municipal prend donc décision d'accepter les points du devis 1 et 3.

La délibération est soumise au vote :

Pour	6
Contre	0
Abstention	0

4. Questions diverses
